

Communiqué de presse

Travaux de dépose d'une passerelle piétons au Point Kilométrique PK 1 au niveau de l'autoroute Casablanca – Berrechid

Rabat, le 25 mai 2022 : Dans le cadre des travaux des triplements de l'autoroute Casablanca – Berrechid, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) informe les usagers de **l'autoroute Casablanca – Berrechid** que l'ancienne passerelle piétons, **située au niveau du PK1** (entre le nœud de Sidi Maarouf et l'échangeur de la Ville Verte), sera déposée pendant la nuit du jeudi **26/05/2022** à **22h00** jusqu'au vendredi **27/05/2022** à **6h00**.

Par conséquent, la circulation sera suspendue provisoirement entre le nœud de Sidi Maarouf et l'échangeur de la Ville Verte, comme suit :

- Dans le sens Berrechid – Casablanca à partir de 22h du 26/05 jusqu'à 06h du matin du 27/05 ;
- Dans le sens Casablanca – Berrechid à partir de 02h jusqu'à 03h du matin du 27/05.

Les itinéraires alternatifs sont définis comme suit :

- Les usagers empruntant l'autoroute en provenance de **Berrechid** et à destination de **Casablanca** sont priés de **quitter l'autoroute au niveau de l'échangeur de la Ville Verte et d'emprunter la Route Provinciale 3011 et la voirie de la Ville Verte** à destination de Casablanca ;
- Les usagers en provenance de **Rabat** et d'**El Jadida** et à destination de **Berrechid** sont priés de **quitter l'autoroute via l'échangeur d'Aïn Chock (Taddart), et d'emprunter la voirie urbaine de la Ville Verte pour rejoindre à nouveau l'autoroute au niveau de l'échangeur de la Ville Verte** ;
- Les usagers en provenance de **Casablanca** et à destination de **Berrechid** sont priés d'**emprunter l'autoroute de contournement de Casablanca via le nœud de Sidi Maarouf et de quitter celle-ci par l'échangeur d'Aïn Chock (Taddart), et emprunter ensuite la voirie urbaine de la Ville Verte pour rejoindre à nouveau l'autoroute au niveau de l'échangeur de la Ville Verte.**

Il est à noter que l'ancienne passerelle piétons du PK1, objet des travaux de dépose, a été remplacée par une nouvelle déjà en service.

ADM procédera à l'installation des dispositifs de signalisation provisoire aux endroits appropriés pour faciliter la circulation et s'excuse de la gêne occasionnée par ces travaux visant à renforcer davantage la sécurité autoroutière.

Pour plus d'information, prière de :

- Contacter le centre d'appel au n°5050,
- Consulter l'appli **ADM Trafic** pour s'enquérir de l'état du trafic en instantané,
- Voir les liens en bas de page.